

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

### QUEL EST LA LEGISLATION POUR C'EST PRODUIT

---

Par Profil supprimé Postée le 17/07/2013 01:41

Bonjour,  
j'ai trouver sur un site en français des produit décrits comme psycho-actifs, voici les nom de ces produits:Wild Lettuce,  
Dutch Orange, Kratom  
sur le site en question qui est basé en hollandes ils previennent qu'il ne prenne pas en charge les problèmes douanier et  
qu'il faut ce renseigner sur la legislation de notre pays.C'est trois produit sont décrit comme naturels et legals.  
Pouvez vous me dire si l'importation de l'un de ces produit est illegal?  
AZyant plusieurs années de polyaddiction derrière moi je connais les risques liés a l'utilisatio de ce genre de produit, donc  
je souhaite avoir une réponse précise et non un discours moralisateur.  
Merci d'avance.

---

#### Mise en ligne le 18/07/2013

Bonjour,  
Les produits que vous citez ne sont pas inscrits dans la liste des stupéfiants. Cette liste, régulièrement mise à jour, est consultable sur le  
site de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).  
Par ailleurs, il est difficile de connaitre avec certitude la composition d'un produit. Le risque de la présence d'une molécule interdite dans  
un produit pourtant présenté comme légal n'est pas nul.  
Cordialement.

---